

Séjour de mobilité linguistique obligatoire dans la formation des enseignants: oui, mais comment?

Le cas de la PHBern

Jésabel Robin | Bern

The Institut Vorschulstufe und Primarstufe at the Pädagogische Hochschule Bern (PH IVP) trains future primary school teachers over the course of a three years Bachelor program. It is compulsory for all its students to attend a four-week linguistic stay in a French-speaking environment in Switzerland or abroad at some point during their training. How does the PH IVP set up linguistic stays? What is at stake for both the institution and the students with such a requirement? How do institutional instructions influence students' choices in terms of destination or occupation? What professional applications are to be expected from the stay? This article offers a critical approach to the example of the PH IVP. It evaluates how the past institutional requirements were balanced and shows why and how the instructions have recently changed towards a view of giving the most from the linguistic stay.

Au cours de leurs trois années de formation au métier d'enseignant du primaire, les étudiants de l'institut germanophone Vorschulstufe und Primarstufe de la Haute Ecole Pédagogique de Berne (dorénavant PH IVP) sont tenus d'effectuer un séjour de mobilité de quatre semaines au minimum en région francophone. Quels sont les enjeux de ce séjour pour les étudiants et pour l'institution? Comment l'institution met-elle en place le séjour? Quels sont les effets des consignes institutionnelles dans le choix et les éventuels «réinvestissements» de ce séjour? Cet article propose d'aborder de manière critique l'exemple de la PH IVP, de dresser un premier bilan des choix institutionnels effectués, et de montrer comment des ajustements internes se sont mis en place dans le but d'optimiser les apports du séjour.

1. Le contexte de la mobilité à la PH IVP

Les enseignants du primaire suisses sont formés, entre autres, à l'enseignement de la première langue étrangère obligatoire dès la 3^e année primaire depuis la rentrée 2011 (anciennement 5^e année). Le fait de devoir effectuer un séjour de mobilité obligatoire pour devenir enseignant du primaire est par contre une nouveauté: cette exigence est apparue dans les plans d'études suisses suite aux accords de Bologne et à la création

d'instituts de formation de niveau tertiaire. La mobilité était en effet rarement obligatoire dans les «séminaires» de niveau secondaire, chargés auparavant de cette formation en Suisse. Chaque institut universitaire suisse de formation aux métiers de l'enseignement répond à cette nouvelle exigence en élaborant sa propre approche, compte tenu des politiques linguistiques et éducatives cantonales, des interprétations institutionnelles faites des diverses recommandations fédérales, de ses moyens financiers et du statut qu'il décide d'accorder aux langues étrangères.

Il s'agit donc aujourd'hui d'articuler formation professionnelle au métier d'enseignant du primaire et séjour de mobilité linguistique. Dans certains instituts, la mobilité obligatoire est combinée avec un stage pratique d'enseignement ou un stage pratique d'observation dans une école de langue cible. La mobilité fait alors partie intégrante de la formation professionnelle, elle constitue une étape programmée de la formation, occupe une place à part entière au sein des plans d'études institutionnels, à laquelle sont attribués crédits ECTS et évaluations. D'autres instituts décident de déléguer l'organisation et la responsabilité du séjour de mobilité à des entreprises privées spécialisées dans les séjours linguistiques. La PH IVP, qui est l'une de plus grandes institutions de formation de Suisse de par le nombre d'étudiants inscrits et diplômés chaque année, a opté pour un autre modèle.

Le plan d'études de la PH IVP stipule qu'un séjour de mobilité de quatre semaines consécutives au minimum est obligatoire pour tous les étudiants (PHBern, 2006, p.8). Cependant, si l'on entre plus en détail dans le plan d'études, il n'est nulle part fait mention de ce séjour par la suite. Le séjour n'est pas accrédité par des ECTS, il ne fait l'objet d'aucune évaluation et son exploitation au sein de la formation n'est pas garantie par

le plan d'études. Il semble constituer à première vue une contrainte de formation, en marge de la formation elle-même, puisque non intégrée officiellement aux programmes de formation.

2. Les consignes de mobilité à la PH IVP

Le document germanophone «Merkblatt Früher»¹ donne plus de détails sur les exigences de l'institution. Il établit par exemple la liste des pays et régions où le séjour peut avoir lieu² et précise la forme de logement et d'occupation que reconnaît la PH IVP. Les étudiants ont le choix soit de travailler sur place soit de suivre des cours intensifs de langue dans une école, mais ne peuvent pas partir simplement en vacances. Ils doivent impérativement loger sur place (même s'ils vont en Suisse romande dans une ville très proche de leur domicile) en famille d'accueil.

Il n'y a aucune aide financière allouée par la PH IVP à la mobilité obligatoire. Puisqu'elle ne soutient pas financièrement les séjours, l'institution ne se permet aucune exigence de niveau linguistique (sous forme de diplôme de langue par exemple), ni aucune exigence quant à la forme que prend le séjour. Le lien avec la future pratique professionnelle est souhaitable mais n'est pas exigé. Il est entièrement laissé aux soins de l'étudiant d'organiser son séjour de manière responsable, c'est-à-dire en prenant en compte ses propres besoins et en tentant d'y répondre de manière adéquate.

Il n'y a par ailleurs aucune indication précise quant au moment de la formation où ce séjour doit être effectué. Sachant que les quatre semaines doivent se suivre, l'été est donc le moment où la plupart des étudiants effectuent leur séjour. Partant tous quasiment aux mêmes dates et étant libres de la préparation de leur séjour, beaucoup s'organisent et partent d'ailleurs en groupe pour une destination estivale commune (la Côte d'Azur est très prisée), constituant ainsi un marché important d'étudiants Suisses alémaniques pour le «tourisme linguistique» et les écoles de langue.

3. Des mobilités à «géométrie variable»³

Le plan d'études prévoit la possibilité pour les étudiants dits bilingues de se faire dispenser du séjour de mobilité sur demande écrite auprès du directeur d'institut. De même, les étudiants ayant déjà effectué auparavant un séjour répondant aux critères de la PH IVP ainsi que les étudiants qui participent à un semestre d'échange académique avec un institut de formation des enseignants du primaire francophone de Suisse romande ou d'Europe (une quinzaine chaque année en moyenne) peuvent également être dispensés. Enfin, il est également possible de valider le séjour en effectuant de manière volontaire un des stages pratiques d'enseignement de la formation en Suisse romande (sous réserve de loger sur place), mais cette option est rarement choisie.

Dans les faits, il s'agit de mobilités à «géométrie variable», puisque les étudiants peuvent choisir de travailler dans une crèche de Neuchâtel, de suivre des cours de français à Québec, de participer à un chantier humanitaire en Afrique, de partir pour un semestre académique à Toulouse, de travailler à la ferme dans un petit village de Suisse romande, ou encore être dispensés. Certains étudiants partent précisément quatre semaines, d'autres partent pour six mois (dans le cadre d'un échange académique notamment), certains partent à l'autre bout du monde, d'autres à quelques kilomètres de chez eux. Les consignes (travail ou cours de langue) ainsi que la non-intervention de la PH IVP dans la mise en place des mobilités laissent place à de nombreuses interprétations personnelles et ne garantissent aucunement le lien avec le futur métier d'enseignant. Quels sont alors les effets communs à tous les étudiants que la PH IVP est en droit d'espérer de séjours aussi différents?

4. La validation institutionnelle du séjour de mobilité

Le document «Merkblatt» explique aux étudiants de quelle manière leur séjour sera reconnu et validé par la PH IVP. Il s'agit pour eux de produire la preuve de leur logement en famille d'accueil, la preuve de leur occupation sur place (travail ou cours de langue), et de fournir un rapport de séjour écrit en français.

4.1 Consignes pour la rédaction du rapport de séjour jusqu'en 2010

Les objectifs du séjour de mobilité déclarés dans le document «Merkblatt Früher» qui était en vigueur jusqu'en 2010 étaient multiples. Ils touchaient aux niveaux linguistique, personnel, (inter)culturel et professionnel: amélioration des compétences langagières, bonne formation en français, plaisir à la langue française, approfondissement des connaissances culturelles francophones à travers l'expérience interculturelle, anecdotes à réinvestir dans l'enseignement⁴.

Nous touchons bien là au cœur de notre problématique: les enjeux de la formation des futurs enseignants du primaire. Puisque cette mobilité s'inscrit dans une formation dite professionnelle, son but est donc en théorie d'articuler formation et mobilité.

Le rapport de séjour était un travail écrit de deux à trois pages en français au niveau de langue B2/C1. Les étudiants étaient tenus de faire une:

- description du lieu du séjour (géographie, histoire, hommes, culture, etc.)
- description de leur occupation
- description de leur logement en famille d'accueil
- conclusion sur leurs progrès en langue et leurs connaissances de la culture du pays d'accueil.

Le rapport de séjour représentait une formalité administrative qui n'avait pas d'incidence sur la formation institutionnelle des étudiants. Il n'était nulle part fait mention de son utilisation future, ni même de son lecteur potentiel. Les enseignants de français n'intervenaient à aucun moment dans le traitement de ces rapports, et n'en recevaient de copie qu'à leur demande explicite auprès de l'administration. Il n'était nulle part fait mention de leur existence dans les plans d'études ou les descriptifs de cours de français.

La lecture et l'analyse de centaines de rapports de séjour écrits ont révélé que ces consignes étaient biaisées et peu constructives. En effet,

elles sous-entendaient que les étudiants font forcément tous et quoi qu'il arrive des progrès en langue et des découvertes au niveau culturel et ne semblaient pas tenir compte du caractère unique de chaque expérience (à fortiori dans le cas des mobilités à géométrie variable). De plus, les étudiants se bornaient très souvent à répondre précisément aux consignes sans véritablement tirer profit de la rédaction de ce rapport au niveau réflexif. Ils faisaient, et cela semble bien normal, tout bonnement leur «métier d'étudiant»⁵. Quant aux descriptions géographiques, historiques et sociales de la destination, elles ne faisaient généralement pas le fruit de constats personnels issus de l'expérience mais étaient de manière évidente largement puisées sur internet.

Si l'institution accordait à ce séjour un statut en marge des plans d'études, elle lui prêtait pourtant de biens grandes vertus. Le séjour, en soi, et quelle qu'en soit la forme, est sensé combler (selon les objectifs déclarés) les déficits de la formation mentionnés ci-dessus. La PH IVP se reconnaît donc des limites en terme de formation, auxquelles la mobilité semble être la solution quasi «magique».

Le bilan est sévère. Si la PH IVP attendait beaucoup de la mobilité, elle ne semblait pas pour au-



Si la mobilité doit entrer dans le plan d'études, un travail de préparation en amont ainsi qu'un travail de décapitalisation en aval doivent se mettre en place au sein des modules de français: la mobilité est perçue comme un capital à «réinvestir».

tant s'engager en sa faveur, notamment en l'intégrant pleinement dans le plan de formation, en lui attribuant des crédits ETCS ou en proposant des aides financières. Enfin, il semble regrettable que le séjour ne soit pas mieux mis à profit au sein de la formation, par exemple en réexploitant le rapport de séjour de manière systématique dans le cadre de la formation. Pour toutes ces raisons, il a été décidé de modifier, dans la mesure du cadre proposé par le plan d'études, les consignes et les modalités de rédaction du rapport de séjour de mobilité.

4.2 Consignes pour la rédaction du rapport de séjour depuis 2010

A partir de la rentrée 2010, les consignes pour la rédaction du rapport de séjour ont évolué. Le nouveau dispositif institutionnel s'est inspiré de lectures sur la mise en place et l'accompagnement de la mobilité académique.⁶ Il est devenu évident que, si la mobilité doit entrer dans le cadre restreint et marginal du plan d'études, un travail de préparation en amont, ainsi qu'un travail de décapitalisation (Gohard-Radenkovic, 2007: 47) en aval devaient se mettre en place au sein des modules de français. En cela, la mobilité est perçue comme un capital à «réinvestir».

Un nouveau document, «Merkblatt neu»,⁷ écrit en français, détaille les nouvelles consignes et explique les étapes «avant», «pendant» et «après» le séjour de mobilité. Les objectifs du séjour ont également été revisités: il s'agit de mettre en pratique les acquis langagiers et l'expression orale, de réfléchir à la thématique interculturelle en rapport avec l'apprentissage des langues, et de réfléchir au rôle de «mé-

diateur/médiatrice de langues et cultures»⁸, s'inscrivant ainsi dans une pratique réflexive⁹. Les étudiants bilingues ainsi que ceux ayant participé à un semestre de mobilité académique sont toujours dispensés de séjour sur avis du directeur d'institut, mais ne sont plus dispensés de l'écriture d'un travail réflexif portant sur leur futur rôle de médiateur/médiatrice de langue et de cultures.

La phase de préparation au séjour se déroule en grande partie dans le cadre du premier module de français. Les étudiants sont sensibilisés à la problématique de l'interculturel, travaillent leur biographie langagière, remplissent le formulaire «Mes expériences interculturelles importantes» du Portfolio Européen des Langues Education supérieure, sont confrontés aux stéréotypes nationaux et sont invités à s'exprimer au sujet des rapports avec la langue française en Suisse alémanique. Pendant la durée du séjour les étudiants tiennent un journal de bord dans lequel ils notent régulièrement leurs expériences. A leur retour, les étudiants écrivent un rapport réflexif de quelques pages en français. La consigne est de choisir dans leur journal de bord une expérience qui les a intéressés ou marqués et de l'analyser. La «décapitalisation» en aval du séjour de mobilité se prolonge dans le module de français 2. Un travail autour des rapports de séjour a fait son entrée dans les descriptifs du cours. Les rapports de séjour sont réinvestis et les expériences de séjour sont thématiques, comparées et discutées en cours de français.

A ce jour, la lecture et l'analyse de rapports de séjour écrits selon les nouvelles consignes laissent penser que cette forme de travail est plus modulable et donc plus apte à prendre en compte la pluralité des expériences. Les étudiants semblent effectuer un travail réflexif plus personnel sur leurs expériences de mobilité: invités à raconter et analyser une anecdote, ils ne peuvent plus se contenter de puiser des contenus sur internet. Ainsi, plusieurs rapports thématiques des aspects de la vie tels que la ponctualité, les règles de politesse, la nourriture, la religion, etc. ont montré que le séjour pouvait être le lieu d'une véritable prise de conscience, d'une décentration, voire d'un «déplacement de soi» (Gohard-Radenkovic & Rachedi, 2009: 10).

Si le séjour de mobilité semble à première vue prendre tout son sens et être mieux intégré dans la formation en français des étudiants, de nombreux problèmes subsistent. La mobilité est toujours une contrainte institutionnelle qui a lieu sur le temps personnel des étudiants, il n'y a toujours aucun moyen financier alloué à cette mobilité et la forme de la mobilité reste extrêmement variable d'un étudiant à l'autre. De plus, les modules de français sont déjà peu nombreux et répondent à d'autres objectifs et besoins de formation (notamment linguistiques et didactiques), laissant finalement très peu de place à ce fragile dispositif d'accompagnement. Les thèmes énoncés plus haut sont venus se greffer sur des cours déjà surchargés et ne peuvent être abordés que de manière succincte. L'articulation entre mobilité et future profession semble cependant plus évidente et le rapport de séjour est devenu un potentiel outil de réflexion.

5. Perspectives

Afin d'exploiter au mieux les ressources extraordinaires que peut recéler un séjour de mobilité, il serait souhaitable d'ancrer davantage le séjour de mobilité dans le plan d'études, d'en faire une composante à part entière, et ainsi préciser au niveau institutionnel la place de ce séjour au sein de la formation des futurs enseignants du primaire. L'articulation avec les stages pratiques d'enseignement doit encore être pensée, mais le réinvestissement des expériences de mobilité dans la pratique d'enseignement nous semble en effet être l'enjeu principal de ce séjour de mobilité.

Notes

¹ Disponible sous: <http://campus.phbern.ch/vorschulprimarstufe/rund-ums-studium/sprachaufenthalt-test/>

² Il est intéressant de noter que seuls certains pays d'Afrique ayant le français comme langue officielle y sont répertoriés, mais que d'autres ne le sont pas. Certains pays du Maghreb y figurent bien que n'ayant pas le français comme langue officielle. Les Départements et Territoires d'Outre Mer français sont listés de manière autonome par rapport à la France, et les villes suisses dites bilingues sont explicitement exclues.

³ Nous empruntons l'expression «géométrie variable» à (Veillette & Gohard-Radenkovic, 2012).

⁴ Le document étant écrit en allemand, nous en faisons une traduction personnelle.

⁵ Nous adaptons l'expression de P. Perrenoud «métier d'élève» (Perrenoud, 1996).

⁶ Entre autres Murphy-Lejeune (2003), Papatsiba (2003: 67-80 et 265-266), Anquetil (2006: 162-208), Faivre (2006), Peter (2006), Abdallah-Preteuille (2008), Foucard, Lawes & Niclot (2008), Kohler, Lallemand & Lepez (2008, 2011).

⁷ Disponible sous: <http://campus.phbern.ch/vorschulprimarstufe/rund-ums-studium/sprachaufenthalt-test/>

⁸ Nous entendons médiateur de langue et culture au sens de G. Zarate et A. Gohard-Radenkovic (2004).

⁹ Nous partageons les idées des auteurs suivants concernant la nécessité de former des enseignants du primaire forgés aux pratiques réflexives: Paquay, Altet, Charlier & Perrenoud (2001), Cadet (2006), Causa & Cadet (2006), Bretegnier (2009).

Bibliographie

Abdallah-Preteuille, M. (2008). Mobilité sans conscience...! In F. Dervin & M. Byram (Eds.), *Echanges et mobilités académiques. Quel bilan?* Paris: Logiques sociales/L'Harmattan.

Anquetil, M. (2006). *Mobilité Erasmus et communication interculturelle. Une recherche-action pour un parcours de formation*. Berne: Transversales/Peter Lang.

Bretegnier, A. (2009). Histoires de langues en formation. Construire une démarche de recherche-intervention alter-réflexive. In M. Molinier & E. Huver (coord.), *Praticiens-chercheurs à l'écoute du sujet plurilingue. Réflexivité et interaction biographique en sociolinguistique et en didactique, Carnets d'atelier en sociolinguistique*, 4, LESCLAP, Université Picardie Jules Verne.

Cadet, L. (2006). Des notions opératoires en didactique des langues et des cultures: modèles? Représentations? Culture éducative? Clarification terminologique. *Les Cahiers de l'Acedle*, 2.

Causa, M. & Cadet, L. (2006). Devenir un enseignant réflexif. Quels discours? quels modèles? quelles représentations? *Le français dans le Monde Recherches/Applications, n° spécial 39, Biographie langagière et apprentissage plurilingue*, 69-83. Paris: Clé-International.

Faivre, J.-P. (2006). Formation préscolaire et primaire. La mobilité dans le cadre de la formation. *Enjeux Pédagogiques*, 2, *La mobilité dans la carrière enseignante*.

Foucard, M., Lawes, S. & Niclot, D. (2008). Un outil pour préparer les futurs-enseignants en formation à la dimension interculturelle de la mobilité internationale. In F. Dervin & M. Byram (Eds.), *Echanges et mobilités académiques. Quel bilan?* Paris: Logiques sociales/L'Harmattan.

Gohard-Radenkovic, A. (2007). Les expériences de mobilité des étudiants garantissent-elles l'apprentissage tout au long de la vie? les conditions requises. In E. Piccardo, G.-L. Baron & A. Gohard-Radenkovic (Eds.), *Mobilités virtuelles et mobilités géographiques dans l'apprenTICEAge: problèmes, enjeux et perspectives*. Synergie Europe: Gerflint.

Gohard-Radenkovic, A. & Rachedi, L. (Eds.). (2009). *Récits de vie, récits de langue et mobilités: Nouveaux territoires intimes, nouveaux passages vers l'altérité*. Paris: Espaces interculturels/L'Harmattan.

Kohler, P., Lallemand, I. & Lepez, B. (2008/2011). Logiques des institutions versus expériences des étudiants: la mobilité universitaire internationale. In G. Zarate, D. Lévy & C. Kramsch (Eds.), *Précis du plurilinguisme et du pluriculturalisme/Handbook of Multilingualism and Multiculturalism* (pp. 139-142). Paris: Editions des Archives contemporaines.

Murphy-Lejeune, E. (2003). *L'étudiant européen voyageur, un nouvel étranger*. Paris: Essais/Didier.

Papatsiba, V. (2003). *Des étudiants européens « Erasmus » et l'aventure de l'altérité*. Berne: Transversales/Peter Lang.

Paquay, L., Altet, M., Charlier, E. & Perrenoud, P. (Eds.). (2001). *Former des enseignants professionnels. Quelles stratégies? Quelles compétences?* Bruxelles: De Boeck.

Perrenoud, P. (1996). *Métier d'élève et sens du travail scolaire*. Paris: ESF.

Peter, T. (2006). Le module linguistique à la HEP-BEJUNE. *Enjeux Pédagogiques*, 2 - *La mobilité dans la carrière enseignante*.

PHBern, I. V. u. P. (2006). *Studienplan Vorschulstufe und Primarstufe*. Bern: PHBern.

Veillette, J. & Gohard-Radenkovic, A. (2012). Parcours d'intégration "à géométrie variable" d'étrangers en milieux plurilingues: le cas du Canton de Fribourg (Suisse). In H. Leclercq & H. Adami (Eds.), *Les migrants face aux langues des pays d'accueil. Acquisition en milieu naturel et formation*. Paris: Presses Universitaires du Septentrion.

Zarate, G. & Gohard-Radenkovic, A. (2004). Introduction. *Les cahiers du Ciep, La reconnaissance des compétences interculturelles: de la grille à la carte*.

Jésabel Robin

Lic. phil. Etudes Anglophones et Français Langue Etrangère, est de formation enseignante d'anglais et de français pour le secondaire 2. Elle enseigne le français aux étudiants de la PHBern IVP depuis 2007. Elle a obtenu le financement jusqu'en 2014 de sa thèse de doctorat portant sur les représentations du français des étudiants de la PHBern IVP.